



La fonction publique hospitalière : 5,7 % de l'emploi total en Bourgogne

En Bourgogne, la fonction publique hospitalière emploie 37 200 personnes. Avec 23 emplois pour mille habitants, la Bourgogne se classe ainsi aux premiers rangs des régions françaises, derrière le Limousin. Les deux tiers des salariés travaillent dans la filière soignante, très féminisée et un peu moins qualifiée qu'en moyenne de province. Les seniors tiennent une place importante parmi les médecins, qui restent majoritairement des hommes, et parmi les salariées de la filière administrative.

Régine Bordet-Gaudin, Mélanie Bouriez, Insee

En Bourgogne, 37 200 personnes travaillent dans la fonction publique hospitalière en 2011. La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire totalisent les deux tiers de cet emploi.

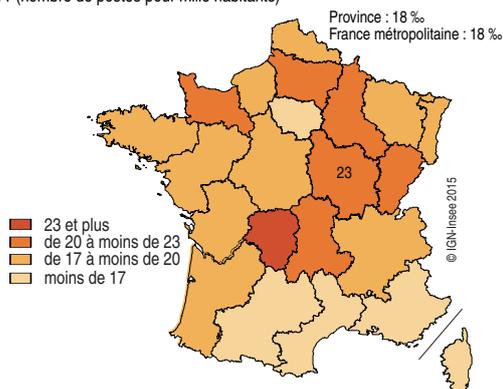
Les hôpitaux, avec 31 500 postes, concentrent 85 % des effectifs. Viennent ensuite les établissements d'hébergement pour personnes âgées, avec 4 600 emplois, plus présents dans la région qu'en moyenne de province (12,5 % de l'emploi public hospitalier contre 8 %). D'autres établissements sociaux et médico-sociaux, spécialisés notamment dans l'accueil de personnes en situation de handicap - adultes ou enfants en

difficulté, emploient 1 100 personnes. Ils se situent en Saône-et-Loire et dans l'Yonne, qui se distinguent aussi par davantage d'emplois auprès des personnes âgées que le reste de la région.

La fonction publique hospitalière a une position importante dans l'emploi bourguignon. Elle concentre 5,7 % de l'emploi régional et compte 23 emplois pour 1 000 habitants. Ces caractéristiques classent la Bourgogne aux premiers rangs des régions françaises derrière le Limousin.

1 La Bourgogne est au 2^e rang pour son taux d'administration hospitalière

Taux d'administration de la fonction publique hospitalière par région en France métropolitaine en 2011 (nombre de postes pour mille habitants)



Deux tiers des emplois dans la filière soignante

Deux tiers des salariés, soit 23 600, travaillent dans la filière soignante (infirmier, aide-soignant...) ; 10 % exercent dans la filière technique et ouvrière (conducteur ambulancier, agent de service mortuaire...) et 9 % dans la filière administrative (secrétaire médicale, directeur d'hôpital...). Les effectifs sont moindres dans les filières médico-technique (préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire...) et socio-éducative (animateur, éducateur...). Par ailleurs, la fonction publique hospitalière rémunère 2 700 médecins.

Avec 12 % d'agents de plus de 55 ans, la fonction publique hospitalière régionale affiche une proportion de seniors proche de la moyenne provinciale. Si la filière soignante est plutôt jeune, elle connaîtra à moyen terme de nombreux départs à la retraite, 29 % des salariés ayant entre 45 et 54 ans. Les autres filières emploient des parts élevées de seniors, notamment la filière administrative, avec 19 % de seniors. Les médecins aussi sont relativement âgés : 23 % d'entre eux ont 55 ans ou plus, contre 21 % en moyenne de province.

Un emploi très féminisé

L'emploi public hospitalier compte 79 % de femmes. Les filières soignante et administrative sont les plus féminisées (90 %). Les femmes occupent 78 % des postes dans les hôpitaux et jusqu'à 86 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Cependant, les médecins restent en majorité des hommes, 56 %, une proportion plus importante que la moyenne de province de 51 % ; ils sont plus âgés que leurs homologues femmes, recrutées dans un contexte de féminisation tardive de la profession. La filière technique et ouvrière est, elle aussi, majoritairement masculine (67 %).

26 % de cadres supérieurs

Une majorité de l'emploi public hospitalier est de catégorie C : 56 % des agents ont des fonctions d'exécution, une part plus élevée que la moyenne provinciale (52 %). Cet écart tient principalement au fait que les salariés de la filière soignante sont plus souvent de catégorie C dans la région qu'en moyenne de province.

En Bourgogne, 26 % des agents de la fonction publique hospitalière sont de catégorie A (fonctions de décision, conception, encadrement), une proportion proche de la moyenne de province. La filière soignante se caractérise par une part de cadres A élevée par rapport à celle enregistrée dans les autres filières : 27 % contre 4 à 9 %. Cette filière a bénéficié de la réforme Licence-Master-Doctorat en 2010 qui a permis aux infirmières qui le souhaitaient d'être reclassées dans la catégorie A.

Seulement 24 % des femmes sont de catégorie A, contre 33 % parmi les hommes. En effet, dans les filières soignante et administrative, elles sont plus souvent de catégories B (fonctions d'application) ou C que les hommes. ■

2 Une fonction publique hospitalière féminisée

Caractéristiques des emplois dans la fonction publique hospitalière selon la filière d'emploi

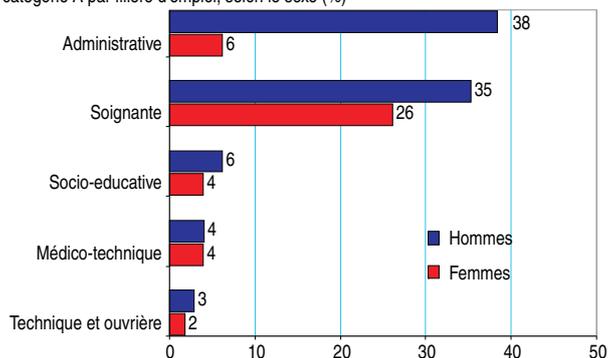
	Effectifs	Répartition (%)	Femmes (%)	55 ans et plus (%)	Catégorie A (%)
Soignante	23 600	63,5	90,0	8,4	27,1
Technique et ouvrière	3 800	10,3	33,2	16,5	2,5
Administrative	3 500	9,3	90,3	18,9	9,3
Médico-technique	1 400	3,8	71,4	15,7	3,9
Socio-éducative	600	1,6	75,8	17,1	4,5
Hors filières	3 600	9,6	52,8	20,4	76,3
dont médecins	2 700	7,3	43,9	22,8	100,0
Indéterminée	700	1,9	53,7	10,9	5,7
Ensemble	37 200	100,0	79,0	11,9	26,0

Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes au 31 décembre), y compris bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee, Siasp 2011, établissement employeur.

3 Dans la filière soignante, 26 % des femmes sont de catégorie A

Part de catégorie A par filière d'emploi, selon le sexe (%)



Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes au 31 décembre) au lieu de travail, y.c. bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee, Siasp 2011, établissement employeur.

4 En Côte-d'Or et dans la Nièvre, l'emploi public hospitalier se concentre dans le secteur sanitaire

Répartition des effectifs de la fonction publique hospitalière par type d'administration, selon le département

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne	
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)
Hôpitaux	11 500	95,8	4 500	91,8	9 100	76,5	6 400	76,2	31 500	84,6
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	500	4,2	400	8,2	2 100	17,6	1 600	19,0	4 600	12,4
Autres établissements sociaux et médico-sociaux	0	0,0	0	0,0	700	5,9	400	4,8	1 100	3,0
Ensemble	12 000	100,0	4 900	100,0	11 900	100,0	8 400	100,0	37 200	100,0

Champ : postes principaux finaux (actifs et non annexes au 31 décembre), y compris bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee, Siasp 2011, établissement employeur.

Sources

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de l'exercice 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique : fonction publique d'État (FPE), fonction publique territoriale (FPT) et fonction publique hospitalière (FPH).

Il est alimenté par les fichiers de paye de l'État pour la majorité des agents relevant de la fonction publique d'État. Il s'appuie aussi sur les DADS (déclarations annuelles de données sociales) pour les agents de la FPT et de la FPH et une partie de ceux de la FPE.

Le périmètre de la fonction publique renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public.

Pour en savoir plus

- En Bourgogne, un emploi sur cinq relève de la fonction publique - Insee Flash Bourgogne - n°5, novembre 2014.
- Emploi dans la fonction publique territoriale : 6,7 % de l'emploi total en Bourgogne - Insee Flash Bourgogne n°9, novembre 2014.
- La fonction publique d'État en Bourgogne : 8 % de l'emploi de la région - Insee Dimensions Bourgogne n°195, février 2014.

Insee Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex

Directeur de la publication :

Moïse Mayo

Rédacteur en chef :

Chantal Prenel

Crédit photo :

Inra

ISSN : 2416-898X

© Insee 2015

